



ifremer

Objet :
STEP La Rochelle-Port Neuf
Renouvellement autorisation

DDE/CQEL
17009 LA ROCHELLE Cedex

N/Réf : LER/PC-06-1225-MR/JT
V/Réf : cs071301be

L'Houmeau, le 1 octobre 2006

Affaire suivie par : Mireille Ryckaert

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Établissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Rochelle

Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Les éléments figurant dans les dossiers d'étude que vous nous avez transmis concluent à un impact le plus souvent mineur des rejets de la station d'épuration de La Rochelle – Port-Neuf sur le milieu récepteur.

Effectivement, on peut noter une amélioration notable de la qualité des rejets et des rendements épuratoires depuis la mise en place de la dernière tranche des travaux.

Cependant, bien que le réseau soit « strictement » séparatif, on observe des débits entrant ponctuellement très sensibles à la pluviométrie (par exemple 43 648 m³/j le 30 mars 2006, soit près du double de la médiane), mais sans que cela ne semble nuire au rendement de la station. Le diagnostic réseau présenté dans les documents s'appuie sur des données de 2005, année particulièrement sèche.

Parmi les activités littorales pouvant être sensibles à la qualité sanitaire des eaux, la baignade est notée mais pas les activités nautiques pratiquées dans la baie de La Rochelle (voile, notamment petits dériveurs et planche à voile) tout au long de l'année ce qui implique de maintenir le traitement UV également en dehors de la période estivale.

Le dossier décrit bien les autres rejets impactant la baie de La Rochelle, mais il serait intéressant d'en connaître la qualité sanitaire afin de pouvoir distinguer l'origine d'un impact potentiel, particulièrement pour la plage de la Concurrency. En effet, cette zone de baignade est très proche de l'exutoire dit « La Rochelle front ouest » (Ex 40 et Ex 40bis), à forte DCO.

En ce qui concerne la surveillance du milieu récepteur, les suivis de la qualité des eaux (en incluant température et salinité amont et aval) et des sédiments, ainsi que des populations benthiques nous semblent pertinents. Par contre, l'influence de l'exutoire de la STEP sur les populations phytoplanctoniques est difficile à distinguer des autres rejets. En la matière, les inventaires du phytoplancton ne présenteraient un réel intérêt qu'à une fréquence et une densité de points de prélèvement plus élevées.

En conclusion, nous donnons un avis favorable au renouvellement de l'autorisation de rejet ;

Nous attirons l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait de compléter l'information concernant :

- l'influence de la pluviométrie sur les débits entrant de la station lors des années pluvieuses (fiabilité du fonctionnement),
- la qualité sanitaire des différents exutoires aboutissant dans la baie de La Rochelle. Ces rejets pourraient masquer l'effet attendu de l'entrée en fonction des nouveaux équipements de la STEP de Port-Neuf.

Philippe-Jacques Hatt
Chef de Station
Ifremer L'Houmeau

Copies :

DDAM La Rochelle
Station L'Houmeau
LER/PC La Tremblade
LER/PC La Rochelle

Pièces jointes :

- 1 dossier en retour.